

Ville de SURESNES

**AIRE DE VALORISATION DE
 L'ARCHITECTURE ET DU
 PATRIMOINE
 (AVAP)
 Secteur I**



LEGENDE

-  Monument historique classé ou inscrit
-  Périmètre de protection
-  Site classé
-  Site inscrit
-  AVAP
- Secteur I : Entrée de ville, berges de Seine, parc du château
- Secteur II : Centre-ville
- Secteur III : Mont Valérien, vigne municipale coteaux
- Secteur IV : îlot la Criolla et rue de l'hippodrome
- Secteur V : Cité-jardin
- Secteur VI : Lycée Paul Langevin et ses abords
-  Bâtiment de référence
-  Bâtiment d'accompagnement
-  Ensemble urbain de référence
-  Espaces végétalisés remarquables
- Plans de Secteurs**
-  Vue fragmentaire sur Paris, Seine, Bois de Boulogne, Mont Valérien et La Défense
-  Vue panoramique sur Paris, Seine, Bois de Boulogne, Mont Valérien et La Défense
-  Périmètre hauteur de construction limitée
-  Retrait par rapport à l'alignement imposé
-  Covisibilité avec la Cité-jardin ou le Lycée Paul Langevin

